



59

Lille le 13 février 2024

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels
et des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés des SDIS de France

Section NORD

COMMUNIQUÉ

COMBIEN EST INDEMNISÉ UN INFIRMIER SAPEUR-POMPIER ?

[FERMETURE des SECOURS INFIRMIERS]

⚠ **POMPIERS DU NORD** ⚠

→ Dans le Nord **Jacques HOUSSIN**, président du SDIS désigné par **Christian POIRET**, président du conseil départemental, souhaite, sur la proposition du directeur départemental, le CGL **Gilles GREGOIRE**, supprimer le secours infirmier pour la population pour des "*motifs financiers*". Le préfet du Nord **Bertrand GAUMES** a été saisi.



Les infirmiers sapeurs-pompiers sont indemnisés sur la base d'un tarif officier de 12,96€ défini par arrêté.



1,16€/h	en astreinte (9% du tarif)
4,53€/h	en garde de nuit (35% du tarif)
9,72€/h	en garde de jour. (75% du tarif)
12,96€/h	en intervention (100% du tarif)

C'est trop cher pour des secours jour et nuit tous les jours de l'année ?

50€ à 60€ par intervention...



06 81 81 57 82



86 route de Nielles
62610 AUTINGUES



59@snspp-pats.fr

Quand je revendique, c'est pour construire



www.snspp-pats.com